ABF
(Bâtisseur de France)
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : VEELLAGE DE PARILLY Bâtiment H – 50 rue Jean Zay 69800 SAINT PRIEST
884 415 951 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 21 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt et un janvier à 10 heures, au siège social,

Monsieur Ismail ERCAN, demeurant Chemin du Premier Gua 38290 LA VERPILLIERE, Associé unique de la société ABF,

En présence de **Monsieur Mustapha AZZOUZ**, Président non associé de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Modifications des statuts sociaux
- Pouvoirs pour l'exécution des formalités légales.

PREMIERE DECISION

L'associé unique prend acte de la démission de **Monsieur Mustapha AZZOUZ** de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

Monsieur Ismail ERCAN
demeurant Chemin du Premier Gua 38290 LA VERPILLIERE

L'associé unique décide de supprimer les articles 38 et 39 des statuts.

Monsieur Ismail ERCAN ainsi nommé accepte les fonctions qui lui sont confiés et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Ismail ERCAN
Associé unique
(« bon pour acceptation des fonctions de Président »)
Bon pour acceptation des fonctions de Président

Monsieur Mustapha AZZOUZ
(« bon pour cessation des fonctions de Président »)
Bon pour cessation des fonctions de Président